



OFFRES D'EMPLOI

Journaliers – chauffeurs et/ou opérateurs avec permis de conduire de classe 3

2 postes temporaires à combler du 25 mai au 8 octobre 2021

Val-Morin est une municipalité des Laurentides, campée entre montagnes et lacs qui offre, en toutes saisons, des attraits naturels et culturels reconnus et appréciés des citoyens comme des villégiateurs. Parmi ceux-ci, on retrouve notamment la station de ski Belle-Neige, le Parc régional Val-David-Val-Morin, le Centre de yoga Sivananda, le Théâtre du Marais de Val-Morin, la plage du lac Raymond, le parc linéaire le P'tit Train du Nord et le Club de golf Val-Morin.

Horaire : 40 heures par semaine

Principales tâches et responsabilités

Sous la supervision du contremaître des travaux publics, le titulaire effectue divers travaux d'entretien général, de transport et manutention d'objets et marchandises, de réparations, de conduite et d'opération de camions, chasse-neiges, chargeur, rétrocaveuse, niveleuse, etc. Le titulaire est responsable de la propreté et des vérifications nécessaires pour les véhicules et doit produire les rapports requis à son superviseur pour en assurer le bon fonctionnement. Il peut aussi être appelé à participer aux travaux de voirie, de signalisation, d'aqueduc, d'égouts, d'entretien des bâtiments, des parcs, des terrains de jeux, etc. Cette liste n'est pas exhaustive. Dans l'exécution de ses fonctions, le titulaire effectue toutes tâches connexes.

Qualifications requises

Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) ;

- Détenir un permis de conduire valide, classe 3 ;
- Être habile dans la conduite de véhicules spécialisés ;
- Posséder des aptitudes pour les travaux manuels et une bonne endurance physique ;
- Avoir la capacité de travailler à l'extérieur, dans toutes les conditions climatiques ;
- Faire preuve d'autonomie ;
- Démontrer un sens marqué pour le travail en équipe ;
- Aptitudes et intérêt pour le service aux citoyens ;
- Être disponible les soirs et fins de semaine lorsque requis.

Salaire, conditions de travail et avantages selon la convention collective en vigueur.

Les personnes désirant poser leur candidature peuvent le faire en toute confidentialité en transmettant leur curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation, **au plus tard le 14 mai 2021** à 17h00, à l'attention de Diane Denis, adjointe aux travaux publics, soit par courriel à l'adresse suivante : receptiontp@val-morin.ca ou par la poste à la Municipalité de Val-Morin, 6120 Rue Morin, Val-Morin (Québec) J0T 2R0.

Aux seules fins d'alléger le texte, l'usage du masculin a été privilégié. Notez que seuls les candidats retenus seront contactés.